

---

Programmation LEADER 2023-2027

# Grille de sélection des projets

**Date :** Mai 2024

---



Une autre vie s'invente ici



**Grille de sélection – Programmation LEADER 2023-2027  
GAL DU PARC NATUREL REGIONAL DES ARDENNES**

Porteur du projet :

Intitulé du projet :

Note obtenue :

/ 25

Rappel de la note minimale pour la sélection : 10/25

## I. Ancrage territorial : /4

Critères	0	1	2	NOTE	Commentaire
<b>1.1 Articulation du projet avec les démarches territoriales<sup>1</sup></b>	Le projet, ses principes ou ses objectifs ne s'articulent avec aucune démarche territoriale	Le projet, ses principes ou ses objectifs s'articulent avec une démarche territoriale	Le projet, ses principes ou ses objectifs sont transversaux à plusieurs démarches territoriales	/2	
<b>1.2 Rayonnement du projet (dimension communale, intercommunale...)</b>	Le projet présente uniquement une dimension communale	Le rayonnement du projet dépasse l'échelle communale / s'étend à l'échelle intercommunale / Contribue à une structuration à l'échelle du GAL		/1	
<b>1.3 Degré de contribution à la stratégie LEADER</b>	Le projet ne répond pas à un des objectifs de la fiche action (note éliminatoire)	Le projet répond à un ou plusieurs objectifs de la fiche action, contribue fortement aux effets attendus		/1	

<sup>1</sup> Il est attendu du porteur de projet qu'il aborde l'intégration de son projet aux démarches territoriales au moment de sa présentation devant le Comité. A titre d'exemple, il peut-être considéré par « *démarche territoriale* » les documents suivants : Charte du Parc, SCoT, SRADDET, PCAET...



## 2. Dimension collective – démarche partenariale : /4

Critères	0	1	2	NOTE	Commentaire
<b>2.1 Démarche partenariale et mise en réseau des acteurs du territoire</b>	Le projet n'est pas intégré à une démarche d'acteur partageant un même objectif ni dans sa conception ni dans sa réalisation	Le projet est intégré à une démarche d'acteurs <sup>2</sup> partageant un même objectif	Le projet contribue à la création de nouveaux partenariats <sup>3</sup>  <i>Exemple : acteurs n'ayant jamais collaboré auparavant</i>	<i>/2</i>	
<b>2.2 Maillage territorial en termes d'équipements/services/activités :</b>  - multifonctionnalité de l'équipement,  - complémentarité des services,  - mutualisation territoriale	Le projet ne répond à aucun des sous critères déclinés dans les tirets  Et/ou un projet similaire existe déjà sur le territoire (par territoire est entendu le périmètre du GAL)	Le projet est en cohérence avec l'offre existante sur une partie du territoire du GAL  /  Et / ou le projet répond à minima à 1 des 4 sous-critères	Le projet contribue à un maillage territorial équilibré  Et/ou le projet répond à plusieurs des sous-critères	<i>/2</i>	

<sup>2</sup> **Démarche d'acteurs** : démarche de consultation ou concertation vers un ou plusieurs acteurs (*retours d'expérience par exemple*), devant être justifiée par des comptes-rendus de réunions.

<sup>3</sup> **Création de nouveaux partenariats** : Démarche de coopération entre le porteur de projet et un ou plusieurs acteurs, justifiée par une convention de partenariat récente et en rapport avec le projet, pour sa conception et/ou sa mise en œuvre (une lettre d'intention sera a minima demandée en pièce justificative au moment du dépôt du dossier pour sa sélection, l'avis du comité de programmation sera émis sous réserve de la présentation d'une convention de partenariat ensuite).

- réflexion sur le mode de gestion de l'équipement...					
---	--	--	--	--	--

### 3. Innovation : /4

	0	2	4	NOTE	Commentaire
<p><b>-Participation du projet à l'émergence de nouveaux produits, activités ou services</b></p> <p><b>- Projet innovant dans sa méthode permettant de combiner entre elles les ressources humaines, naturelles et/ou financières du territoire conduisant à une meilleure exploitation de son potentiel endogène.</b></p> <p><b>- Mise en œuvre du projet grâce à une collaboration entre différents secteurs de l'économie traditionnelle et/ou du domaine public</b></p> <p><b>- Projet présentant une forme originale d'organisation, de communication ou d'implication de la population locale dans le processus décisionnel et de mise en œuvre du projet.</b></p>	<p>Le projet reproduit ou reconduit une opération déjà existante sur le territoire</p>	<p>Le service, produit ou l'activité existe déjà, mais est amélioré(e) avec des nouveautés significatives (élargissement des publics concernés, nouveaux partenaires, nouvelles méthodes de conception et de réalisation du projet)</p> <p>Le projet intègre la création d'un nouveau service/nouveau produit/d'une nouvelle activité</p>	<p>Le projet est pilote et expérimental à l'échelle du territoire</p> <p>Le projet intègre la création d'un nouveau service/nouveau produit/d'une nouvelle activité dans le cadre d'une démarche collective (implication de la population locale, collaboration entre différents secteurs de l'économie)</p>	/4	

#### 4. Dimension économique : /5

Critères	0	1	2	NOTE	Commentaire
<b>4.1 Renforcement d'une filière économique : (développement du tissu économique local, modification des modes de production/consommation, renforcement de l'attractivité socio-économique sur le long terme, valorisation de l'économie circulaire...)</b>	Le projet n'a pas d'impact sur le renforcement d'une filière économique locale	Le projet a un impact partiel sur une filière économique locale  (par exemple : ne concerne pas <i>l'ensemble de la</i> filière, des acteurs)	Le projet contribue au renforcement équilibré d'une filière économique locale	<b>/2</b>	
<b>4.2 Création ou maintien prévisionnel d'un ou plusieurs emplois</b>	Le projet ne prévoit pas de maintien ou de création d'emploi	Le projet prévoit le maintien d'emploi / Favorise la réinsertion professionnelle	Le projet génère la création d'emploi(s) direct(s)	<b>/2</b>	
<b>4.3 Engagement du porteur dans l'obtention d'une démarche de qualité</b>	Le porteur de projet et/ou le projet ne dispose(nt) pas déjà de démarche de qualité/ le projet ne vise pas l'obtention d'une démarche de qualité <sup>4</sup>	Le porteur de projet et/ou le projet dispose(nt) déjà d'une démarche de qualité / le projet vise à l'obtention d'une démarche de qualité		<b>/1</b>	

<sup>4</sup> Le porteur de projet dispose de pièces justifiant son engagement (c'est-à-dire qui dépasse la simple prise de renseignement) dans une démarche de qualité telle que l'obtention d'un label ou l'adhésion à une marque. Obtention du label / adhésion à la marque qui devra être justifié au moment du versement de la subvention. Si le porteur dispose déjà d'une démarche de qualité celle-ci doit être en lien direct avec le projet et l'obtention de ce label/marque doit être récente.

## 5. Dimension sociale : /4

Critères	0	1	2	NOTE	Commentaire
<b>5.1 Facilitation du lien social, intergénérationnel, mixité sociale, renforcement de la cohésion sociale</b>	Le projet a un impact neutre sur le lien social/sur le lien intergénérationnel ou sur la mixité sociale	Le projet prend en compte des aspects liés au lien social/lien intergénérationnel/ mixité sociale	Le projet contribue au lien social social/lien intergénérationnel et/ou à la mixité sociale	/2	
<b>5.2 Prise en compte de l'accessibilité des personnes en situation de fragilité</b>	Le projet ne prend pas en compte spécifiquement l'accessibilité des personnes en situation de fragilité	Le projet contribue à l'accessibilité des personnes en situation de fragilité ou d'un public spécifique		/1	
<b>5.3 Mise au service de la création de lien social des patrimoines suivants : immatériel<sup>5</sup>, culturel, historique</b>	Le projet ne prend pas en compte les patrimoines	Le projet prend en compte un ou plusieurs patrimoine(s)		/1	

<sup>5</sup> Sont entendus : patrimoine culturel immatériel (traditions orales, arts du spectacle, pratiques sociales, événements festifs, connaissances et pratiques, savoir-faire et artisanat traditionnels. Cf : définition donnée par l'UNESCO).



6. Dimension environnementale : /4

Critères	0	1	2	3	NOTE	Commentaire
<p><b>6.1 Intégration d'une démarche environnementale (ex : sobriété foncière, sobriété énergétique, énergies renouvelables, préservation des ressources locales ou encore pratiques respectueuses de l'environnement) / Préservation de la biodiversité, économie circulaire, mobilités douces, circuits courts, réemploi, réduction et valorisation des déchets...</b></p>	<p>Le projet n'intègre aucune démarche environnementale et n'a aucun impact sur les notions mentionnées</p>	<p>Le projet prend en compte des aspects liés à l'économie des ressources, la préservation de la biodiversité, énergies renouvelables.</p>	<p>Le projet contribue sur des aspects liés à l'économie des ressources, la préservation de la biodiversité, énergies renouvelables.</p>	<p>Le projet porte à titre principal sur des questions environnementales</p>	/3	
<p><b>6.2 Prise en compte / valorisation des patrimoines suivants : paysager, géologique et naturel.</b></p>	<p>Le projet ne prend pas en compte les patrimoines</p>	<p>Le projet prend en compte un ou plusieurs patrimoine(s)</p>			/1	

